

Des animations (retraite aux flambeaux, soupes, etc.), une randonnée nocturne VTT seront proposées à Saint-Angel en soirée.

Le samedi 8 décembre à Chamblet :

- 9h30 début des animations (marché aux légumes, randonnée pédestre, chorale, danses, jeux de société) qui se poursuivront toute la journée,

- des promenades en charrette seront proposées aux enfants.

Buvette, vente de gâteaux, restauration le midi avec possibilité d'emporter les repas, tombola.

Animations spécifiques sur chaque site (Bizeneuille, Deneuille les Mines, Saint-Angel, Verneix).

Intercommunalité

Fil rouge : la grande parade de tracteurs anciens sur le thème du bois, encadrée par les motos, sera reconduite. Une compétition intercommunale de sciage avec passe partout sera organisée.



Un repas dansant (pot au feu) sera proposé à la nouvelle salle des fêtes de Deneuille les Mines à partir de 19h.

Les organisateurs espèrent que les Chamblétois viendront nombreux participer et soutenir ce challenge annuel pour le TÉLÉTHON.

Renseignements pour dons et participation :
Tél. : 04 70 07 99 98

Montluçon Triathlon



Nouvelle formule cette année pour l'organisation du triathlon, appelé Animathlon.

Cette manifestation, sans enjeu, sans compétition a permis à une cinquantaine de participants de découvrir cette discipline, quelques compétiteurs confirmés encadraient les futurs triathlètes.

Les organisateurs étaient satisfaits, le soleil brillait, dans un cadre agréable qu'apporte le complexe sportif G. Piot.

Retraite sportive

La retraite sportive a tenu son assemblée générale le 28 septembre et repris ses activités : marche, pétanque, danses, atelier mémoire, vélo, swin golf, tir à l'arc, aquagym...



Les personnes intéressées peuvent venir rejoindre les 20 adhérent(e)s de Chamblet pour pratiquer l'activité de leur choix. danses « country » de 8h30 à 9h30 et gym séniors de 10h à 11h ont lieu tous les jeudis à la salle polyvalente.

Les séances de mémoire en éveillé reprendront également tous les mardis de 9h30 à 11h, salle des associations.

Pour tout renseignement, s'adresser à Bernadette Limoges - Tél. : 04 70 07 83 21.

Club de l'Amitié des Aînés Ruraux



Ne perdons pas la boule !

6^{ème} année consécutive pour l'équipe ROSA, JAUNET, GANDOLFO de représenter l'Allier à la finale nationale de pétanque. Celle-ci avait lieu à Ramatuelle et c'est une honorable place de 14^{ème} sur 70, que remportait notre trio ! Et puis, pour la première fois, une finale régionale avait lieu dans le Puy de Dôme, et là surprise, l'équipe DUFFAULT, BUISSONNIER, PEYROUX terminait seconde !

Maintenant place aux jeux de société, tous les jeudis à la salle André Roux.

Amicale communale de chasse

Chasseurs, propriétaires et sympathisants se sont réunis début septembre autour du président Bernard Jardoux à l'occasion de l'assemblée générale annuelle.

La saison 2011-2012 s'est déroulée dans des conditions satisfaisantes et le résultat financier annuel est convenable.

Le conseil d'administration a été reconduit à l'identique. Le programme des lâchers de gibier et l'organisation des battues ont été mis au point par les adhérents dont l'effectif reste stable.



Amicale laïque

Assemblée générale du mercredi 26 septembre.

Des modifications : Le bureau se présente comme suit :

Michelle LAMY Présidente, Laurence CAMUS Trésorière, Jacqueline VERGNOL Trésorière adjointe, Cécile LOZANO secrétaire, Cécile BERTHON Secrétaire adjointe, Alain CHANIER Président d'honneur.

Nous avons le plaisir d'accueillir 5 nouveaux adhérents : Frédérique RIGAUD, Eric BUXERON, Thierry COSTE, Delphine MICHARD, Philippe THUELIN.



Prochaine manifestation :

Théâtre le 17 novembre à 20h30 à la salle polyvalente : "Les Pâquerettes" interprété par la troupe THALC de CHAZEMAIS.

Entrée : 7€ adulte et 3€ enfant de 8 à 12 ans

Réservation : 06 20 74 34 60 / 06 48 15 26 40



À la Résidence « Les Paquerettes » les jours s'écoulaient paisibles et tranquilles jusqu'à l'arrivée, un beau matin d'une nouvelle résidente du style Tatie Danielle...

La quiétude et la tranquillité des pensionnaires s'en trouvent alors quelque peu perturbées et pour couronner le tout la direction de l'établissement doit résoudre un gros problème.

Venez découvrir le spectacle et partager 2h de bonne humeur...

Calendrier des manifestations du trimestre

• 21 octobre : Repas des Amis de Saint Maurice

• 17 novembre : Théâtre de l'Amicale Laïque

• 24 novembre :

Soirée chouchoute du Comité des Fêtes

• 7 et 8 décembre : Téléthon

• 18 décembre : Spectacle de Noël des Écoles

• 19 décembre : Goûter de Noël des Aînés

• 20 décembre : Marché de Noël à 18h des enseignants

• 31 décembre : Soirée réveillon Crony Band

• 9 janvier : Concours de belote du club des Aînés

• 20 janvier : Repas communal de l'amitié des Aînés



La lettre du Maire

Chers concitoyens,

Chamblet en mouvement malgré les difficultés économiques que chacun connaît.

Depuis la parution de Camulus du mois de juillet, les travaux avancent. L'aménagement de la rue du Chéroux est terminé, chacun peut retrouver :

- des conditions de déplacement agréables pour les piétons et automobilistes,
- des places de parking règlementaires à proximité de la salle polyvalente et de l'école,
- des passages piétons surélevés permettant de limiter la vitesse afin de protéger la zone de l'école.

Cette tranche de travaux est conforme à notre contrat avec le Conseil Général après l'aménagement de l'ex départementale reliant Chamblet à Commentry. Par ailleurs, des réunions de travail sont en cours pour préparer le programme 2013 axé sur le centre bourg.

La restauration des murs de l'église a commencé ce début de mois. Le programme est établi jusqu'en 2014, le montant des travaux s'élève à 55 000 euros HT, avec les aides du Conseil Général et de la Communauté de Communes Commentry - Néris-les-Bains.

Des travaux de voirie sont en cours ou à réaliser avant la fin de l'année, il s'agit du chemin des écoliers, de la route de Montluçon, de la route de Commentry.

La réalisation et l'inauguration de la nouvelle école primaire constituent le moment fort de notre programme de ce mandat. Enseignants, élèves peuvent apprécier la qualité, le confort des locaux.

À noter que l'enseignement sera conforté dans chaque classe par la mise à disposition d'un tableau interactif. L'ensemble représente un coût de 11 500 euros pris en charge par la commune, aucune aide extérieure ne prenant en compte cet outil moderne d'éducation de nos enfants, amené à se développer dans les années à venir.

Vous allez être consultés pour la mise en place éventuelle d'une agence postale communale, les enjeux sont les suivants :

- mutualisation des 2 services publics en un même lieu,
- ouverture au public des services de la poste qui évoluerait de 12h à 25h30

Le personnel d'accueil serait formé pour assurer le même travail qu'un agent de la Poste.

Cordialement,

Le Maire, Alain CHANIER

Actualité

Fête de la Saint Maurice

UNE BROCANTE DE 1 KILOMÈTRE

Le week-end était chargé pour le Comité des Fêtes de Chamblet, avec Samedi une belle participation pour le concours de pétanque avec 20 équipes engagées contre 14 l'an passé, sous un ciel indécis mais permettant de mener l'épreuve à son terme, ainsi que le traçage pour l'implantation de la brocante du lendemain.

Au petit matin une quinzaine de bénévoles prenaient en charge l'installation des 230 exposants pressés de dresser leurs stands, avant de déguster un café et le gâteau offert par le Comité. Toute la journée sous le soleil, des centaines de chineurs parcouraient les étals disséminés sur plus d'un kilomètre, du centre bourg jusque sur la RD 2371, à la recherche de la bonne affaire ou du coup de cœur, en compagnie de l'animation musicale proposée par le groupe LE MOUTON À CINQ PATTES.



La buvette disposée sur le parcours de la brocante a également connu une très belle fréquentation et les bénévoles du Comité des Fêtes n'ont pas ménagé leurs efforts pour préparer les sandwiches, barquettes de frites ou servir au plus vite les boissons fraîches, tandis que les enfants pouvaient se divertir sur les différentes attractions foraines.

Encore un grand merci à tous pour la réalisation et le succès de cette belle journée...

Inauguration de la nouvelle école primaire



La Nouvelle école primaire de Chamblet a été inaugurée le 6 octobre dernier par le Maire Alain CHANIER et son conseil municipal, en présence du sous préfet, du 1^{er} vice-président du conseil général, du député, de la conseillère générale, de l'inspecteur d'académie, de la directrice

territoriale Auvergne de GrDF, de nombreux élus de la communauté de communes, de l'architecte, de l'OPAC, des entreprises, des présidents d'associations, des enseignants, du personnel municipal, et des membres des commissions extra municipales.

Après la traditionnelle coupure du ruban tricolore tenu par deux enfants, les personnes présentes ont été invitées à visiter les locaux et installations proposés depuis la rentrée scolaire 2012 aux élèves de Chamblet De la garderie aux toilettes en terminant par le préau et la cour avec son espace jardinage, sous un soleil de plomb, tous ont pu apprécier le choix des couleurs, la qualité et la modernité des installations ce qui s'est traduit dans les discours des intervenants.



En effet, ces derniers ont mis en valeur les choix faits par les élus de Chamblet dans un contexte économique difficile.

Le numérique, les puits de lumière dans chaque classe, le mobilier, le mode de chauffage (pompe à chaleur gaz naturel) qui est une première dans ce département ont été évoqués et cités à valeur d'exemplarité.

Les bâtiments sont labellisés « bâtiment basse consommation », ils respectent les normes du grenelle de l'environnement.

La seule chose qui manque à ce jour à cette nouvelle école primaire c'est un nom. Monsieur le Maire a demandé aux écoliers et à leurs professeurs de lui en trouver un.

Rentrée scolaire 2012



Ce 4 septembre 2012, c'était la rentrée scolaire. Cette dernière avait une particularité, en effet les élèves des classes élémentaires abandonnaient l'école rue de la Faucherelle pour une école toute neuve. Aussi quand le directeur Loïc BARLAND a fait sonner la cloche, que de surprises pour les enseignants et élèves concernés.

Les chiffres : 122 élèves

Enseignants : BARLAND Loïc CM1 CM2 et direction, MASSIAS Delphine CE1 CE2, DOISNE Nathalie GS CP, GOUX Carine MS GS, DAREMON Françoise PS MS.

Conseil Municipal du 26 juillet 2012

Devis SOGEB , travaux de l'école

Le Conseil Municipal, après délibération et à l'unanimité, approuve le devis de la société SOGEB pour la réalisation de travaux de peinture sur le porche de l'entrée d'un montant de 183,87 € HT.

Approbation processus de consultation de la population concernant l'Agence Postale Communale

Par délibération en date du 29 mars 2012, le Conseil Municipal de Chamblet a voté à l'unanimité le projet de transformation du bureau de poste de la commune en Agence Postale Communale (APC) sous réserve de la consultation des administrés.

Le Maire propose au Conseil Municipal d'approuver le processus de consultation de la population pour avis quant à la décision que ledit Conseil Municipal officialisera suite au vote des concitoyens soit par oui ou non pour une Agence Postale Communale.

Le scrutin se tiendra le dimanche 21 octobre 2012 de 8h à 18h. Son déroulement sera de même nature qu'une élection nationale.

Les élus de Chamblet tiendront le bureau de vote sous la présidence du Maire.

Un registre électoral à jour sera mis à disposition pour la tenue du scrutin.

Les frais d'organisation sont à la charge de la commune.

Le Conseil Municipal, après délibération et à l'unanimité, approuve le processus de consultation de la population pour une Agence Postale Communale

Devis orange, standard téléphonique Mairie

M. le Maire fait part au Conseil Municipal de la nécessité de changer le standard téléphonique de la Mairie.

Le Conseil Municipal, après délibération et à l'unanimité, approuve le devis transmis par Orange pour un montant de loyer mensuel de 83,62 € HT.

Participation pour l'Assainissement Collectif (PAC)

M. le Maire expose que la participation pour raccordement à l'égout (PRE) instituée par l'article L. 1331-7 du code de la santé publique pour financer le service d'assainissement collectif ne sera plus applicable en tant que participation d'urbanisme liée au permis de construire à compter du 1er juillet 2012.

Cette participation est remplacée par une participation pour l'assainissement collectif (PAC) instaurée par l'article 30 de la loi de finances rectificative pour 2012 (n° 2012-354) du 14 mars 2012.

M. le Maire propose d'instaurer cette nouvelle participation en application des articles L1331-7 et L1331-7-1 du code de la santé publique avec effet au 1er juillet 2012.

1°) Institution de la participation pour le financement de l'assainissement collectif (PAC) pour les constructions nouvelles.

Le Conseil Municipal décide d'instaurer, à la charge des propriétaires de constructions nouvelles soumises à l'obligation de raccordement, une participation pour le financement de l'assainissement collectif (PAC).

2°) Institution de la participation pour le financement de l'assainissement collectif (PAC) pour les constructions existantes lors de la mise en place du réseau. Le Conseil Municipal décide d'instaurer, à la charge des propriétaires de constructions existantes soumises à l'obligation de raccordement, une participation pour le financement de l'assainissement collectif (PAC).

Cette participation est non soumise à la TVA. Le recouvrement aura lieu par émission d'un titre de recette à l'encontre du propriétaire.

Au vu de cet exposé, le Conseil Municipal, après délibération et à l'unanimité :

- DÉCIDE de fixer la PAC pour les constructions nouvelles au 1^{er} juillet 2012 ainsi : 800,00 € par logement
- DÉCIDE de fixer la PAC pour les constructions existantes au 1^{er} juillet 2012 ainsi : 800,00 € par logement
- RAPPELLE que le fait générateur de la PAC est le raccordement effectif au réseau public
- DIT que les recettes seront recouvrées comme en matière de contribution directe et inscrites au budget assainissement.

Répartition du produit des concessions de case du columbarium

M. le Maire rappelle au Conseil Municipal que par délibération en date du 16 février 2012 le Conseil Municipal a fixé le tarif des cases au columbarium.

Le Conseil Municipal, après délibération et à l'unanimité, décide que le produit des concessions de case au columbarium sera réparti à hauteur de deux tiers au profit de la commune et d'un tiers au bénéfice du Centre Communal d'Action Sociale.

Conseil Municipal du 6 septembre 2012

Mission de maîtrise d'œuvre, réhabilitation du réseau d'assainissement du centre bourg

Cinq bureaux d'études ont transmis une offre : SAFEGE, IMPACT CONSEIL, EGIS EAU, SAUNIER et associés et LARBRE Ingénierie.

Le Conseil Municipal, après délibération et à l'unanimité,

- DÉCIDE de retenir le bureau d'études IMPACT CONSEIL pour un montant de 8 980.00 € HT.

Convention de mise à disposition du stade municipal à l'école de rugby de COMMENTRY

M. le Maire informe le Conseil Municipal qu'il a été saisi d'une demande de la Mairie de Commentry visant à mettre à disposition de l'école municipale de Rugby - Association Sportive des Forgerons Commentryens A.S.F.C. - le stade de Chamblet ; leurs installations sportives étant momentanément indisponibles en raison de travaux.

Le stade de Chamblet serait utilisé du 1^{er} septembre 2012 au 15 juin 2013, le mercredi (17h à 19h) et le samedi (14h à 16h selon les disponibilités).

L'utilisation du stade se ferait moyennant un coût horaire de 20 €.

La commune de Commentry assurerait par ailleurs l'entretien des vestiaires et s'engagerait à prendre en charge financièrement une opération de regarnissage du terrain en cours de saison.

Le Conseil Municipal, après délibération et à l'unanimité,

- AUTORISE M. le Maire à signer la convention tripartite (Mairie de Chamblet, Mairie de Commentry et A.S.F.C.) à intervenir pour la mise à disposition du stade de Chamblet.

Infos Municipales

Travaux de ravalement de l'église

En ce début de mois, la 1^{ère} tranche de ravalement de l'église a débuté par les murs autour du clocher. Le chantier confié à l'entreprise RIBEIRO se terminera en 2014 par la 3^e tranche.

La dépense s'élèvera à 55 000 € HT.

Des subventions sont accordées par le Conseil Général et la Communauté de Communes.



Aménagement de bourg

Les différentes études réalisées sur le réseau assainissement ont démontré les carences de l'existant. Le bureau d'études Impact Conseil retenu pour la maîtrise d'œuvre, a recensé et estimé les travaux de réhabilitation du réseau. Le dossier a été déposé pour solliciter les subventions de l'agence de l'eau et du Conseil Général.

Après cette 1^{ère} étape, des réunions sont maintenant organisées avec les différents concessionnaires de réseaux (SIVOM - SDE03 - France Télécom - GrDF).

Hormis l'assainissement, il nous faut également avancer sur l'aménagement du bourg. Un bureau d'études sera recruté prochainement pour élaborer le projet.

Dans les 2 cas, les entreprises seront retenues dans le cadre des Marchés publics.

Les résultats conditionneront le montage de notre budget.

Des réunions publiques seront organisées pour la présentation du projet.



Réunion du personnel communal



Mardi 2 octobre, le Maire Alain CHANIER et ses adjoints réunissaient le personnel municipal pour une rencontre et faire le point sur leurs activités respectives.

École, cantine, voirie, services divers ont été les sujets principaux de préoccupation. Chacun s'est exprimé sur ses difficultés.

Des solutions ont été proposées par les élus. Souhaitant associer le plus possible le personnel aux décisions, une large information sur les sujets d'actualité communale en cours et à venir a été donnée par le premier magistrat de la commune.

Agence Technique Départementale de l'Allier

Une réunion s'est tenue tout récemment à la salle polyvalente, organisée par l'Agence Technique Départementale de l'Allier, et la direction générale des finances publiques, pour les élus et le personnel administratif du secteur.

Son but consistait à informer les participants sur les nouvelles mesures de dématérialisation en matière de gestion.



Cette démarche précise que le processus évitera les transferts entre les administrations par papier, chaque collectivité devra être opérationnelle au 1^{er} janvier 2015.

Logements libres

HLM : logements T2. S'adresser en Mairie.

Informations diverses

Consultation sur le projet d'une Agence Postale Communale à CHAMBLET

Le 21 octobre prochain les Chamblétois seront consultés pour donner leur avis sur l'avenir de la poste à Chamblet. En votant OUI ou NON ils s'exprimeront sur la mise en œuvre d'une Agence Postale à la Mairie de Chamblet.

La procédure (imposée par l'administration) est la même que pour toutes les consultations électorales. Le bureau de vote sera tenu par les élus et ouvert de 8h à 18h.

Déneigement des trottoirs : Obligations des riverains

En période de neige ou de verglas, un trottoir non entretenu peut vite s'avérer dangereux pour les piétons.

Pour prévenir les risques de chutes et assurer la sécurité des passants, Monsieur le Maire engage les riverains à procéder au déneigement devant chez eux en cas de chute de neige.

Dans ce cadre, selon l'article L.2122-28 du code général des collectivités territoriales, un arrêté municipal sera pris pour « ordonner les mesures locales sur les objets confiés par la loi à sa vigilance et à son autorité ».

L'agenda du trimestre

- 19 octobre à 18h30 : Réunion de la commission associations
- 21 octobre : Consultation pour l'Agence postale Communale
- 11 novembre à 11h : Commémoration de l'armistice
- 17 novembre : Assemblée générale de l'amicale de pêche
- 4 janvier : Vœux du Maire
- 24 janvier : Assemblée générale du club des Aînés Ruraux

Vie associative et locale

Chamblet Téléthon

7 ET 8 DÉCEMBRE TÉLÉTHON 2012

Cette année encore les Chamblétois pourront participer aux animations proposées à partir du vendredi 7 décembre à 15h30 avec les enfants des écoles pour le lâcher de ballons.

